

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 19 décembre 2023 à 18h00 à Mirabel-aux-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 13 décembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Mirabel-aux-Baronnies.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude GRAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 69

Etaient présents : 55 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Nadège RANCON - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - François GIRAUD - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONToux - Martine BERGER-SABATIER - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Denis CONIL - Monique BALDUCHI a donné pouvoir à Marc BOMPARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Thierry TATONI a donné pouvoir à Odile PILOZ - Christian TEULADE a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Voirie

Rapporteur : Stéphane DECONINCK

Marchés Publics

244-2023 Signature de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des travaux de voirie d'intérêt communautaire - Programme 2024-2027

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant que le marché de travaux relatif au programme de travaux de voirie 2021-2023 arrive à son terme ;

Considérant qu'une procédure formalisée a été lancée selon la technique d'achat de l'accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum annuel pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du contrat puis reconduit tacitement. Le nombre de reconduction est porté à trois d'une durée d'un an chacune. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. L'accord-cadre est décomposé en trois lots :

Pour le lot n°1 - EYGUES - Travaux préparatoires et génie civil

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	120 000,00 €	550 000,00 €
2	120 000,00 €	550 000,00 €
3	120 000,00 €	550 000,00 €
4	120 000,00 €	550 000,00 €
Total	480 000,00 €	2 200 000,00 €

Pour le lot n°2 - OUVÈZE-MEOUGE - Travaux préparatoires et génie civil

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	65 000,00 €	350 000,00 €
2	65 000,00 €	350 000,00 €
3	65 000,00 €	350 000,00 €
4	65 000,00 €	350 000,00 €
Total	260 000,00 €	1 400 000,00 €

Pour le lot n°3 - CCB DP - Travaux de chaussées

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	280 000,00 €	1 000 000,00 €
2	280 000,00 €	1 000 000,00 €
3	280 000,00 €	1 000 000,00 €
4	280 000,00 €	1 000 000,00 €
Total	1 120 000,00 €	4 000 000,00 €

Considérant l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 13 octobre 2023 et fixant au 13 novembre 2023 à 12h00 la date limite de réception des offres au marché ;

Considérant le résultat de la mise en concurrence suivant :

- 1 offre déposée pour le lot 1,
- 1 offre déposée pour le lot 2,
- 1 offre déposée pour le lot 3 ;

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions, procédé au classement et en avoir débattu, la Commission d'appel d'offres, réunie le 4 décembre 2023 à 14h00, attribue à l'unanimité les marchés ci-après :

Lot 1 - EYGUES - Travaux préparatoires et génie-civil

Attributaire : Groupement d'entreprises GIE DROME PROVENCALE / AUBERY TP, mandataire CLIER TP.

Lot 2 - OUVEZE – MEOUGE - Travaux préparatoires et génie-civil

Attributaire : Groupement d'entreprises SPAGGIARI FRERES / GIE DROME PROVENCALE / EURL 2BTA / MISSOLIN FRERES, mandataire SPAGGIARI FRERES.

Lot 3 - CCB DP - Travaux de chaussées

Attributaire : Groupement d'entreprises BRAJA VESIGNE / EIFFAGE, mandataire BRAJA VESIGNE.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

D'AUTORISER le Président à signer et notifier les marchés aux attributaires désignés ci-dessus par la Commission d'appel d'offres ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCALE'. The stamp includes the text '26110 NYONS' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Dayre'.

Transmission en préfecture le : 22/12/2023

Mise en ligne le : 22/12/2023

Ampliation à :

